

**الصفة : النعت والخبر** Règles de l'accord de l'adjectif qualificatif et attribut

Comme dans tous les mots de la catégorie اسم, il y a, pour l'accord des adjectifs, 4 éléments qui peuvent varier :

- la détermination (النكرة ou التعرفة) ;
- le cas (الجرّ ou النصب ou الرفع) ;
- le genre (المؤنث ou المذكر) ;
- le nombre (الجمع ou المثنى ou المفرد).

L'adjectif peut avoir 2 fonctions : attribut (خبر) ou épithète (نعت). En arabe les accords sont légèrement différents.

**Épithète :**

Il y a des *accords stricts* et des *accords flottants*. Les accords stricts doivent toujours être respectés, tandis que pour les accords flottants, on a le choix entre une, deux ou plusieurs solutions, dont l'une est considérée comme *accord prévalent*, que nous utilisons donc de préférence :

- α) Si le nom est un être humain, l'accord de l'adjectif épithète se fait en genre, en nombre, en cas et en détermination et l'adjectif se place toujours après le nom qu'il qualifie.
- β) Si le nom est un non-humain singulier, l'accord de l'adjectif épithète se fait en cas, en genre et en détermination.
- γ) Si le nom est un non-humain pluriel, l'adjectif épithète se fait en cas et en détermination, mais normalement au féminin singulier (accord prévalent) ou parfois, uniquement dans le cas d'un pluriel interne, au féminin pluriel (accord possible) :

Nom qualifié – مَنَعُوت	Épithète – نَعْت	Exemple
Masc. sg.	Masc. sg.	المُسْلِمُ الجالس
Fém. sg.	Fém. sg.	المسلمة الجالسة
Masc. duel	Masc. duel	المسلمان الجالسان
Fém. duel	Fém. duel	المسلمتان الجالستان
Masc. pl. humains	Masc. pl.	المسلمون الجالسون
Fém. pl. humains	Fém. pl.	المسلّمات الجالسات
Pl. non-humains	Fém. sg.	الكلاب الجلّسة

δ) Accord de l'épithète se rapportant à plusieurs noms :

a) à deux noms au singulier : accord au duel.

b) au moins à trois noms : l'accord se fait en tenant compte du règne (animé ou inanimé) auquel ces noms appartiennent.

c) à des noms de genres différents : le masculin l'emporte.

Rem. : En tant qu'épithète, l'adjectif se place toujours après le nom. Mais dans une *idāfa*, l'épithète du premier terme de l'annexion est toujours définie par l'article et placée après le second terme :

Mais il peut y avoir une ambiguïté gênante lorsque les deux termes sont du même genre :

ex. :

في حانوتِ السُّوقِ العَرَبِيِّ

« dans la boutique occidentale du marché » ou « dans la boutique du marché occidental »

Si chacun des deux termes de l'annexion a une épithète, l'épithète du premier terme se place en dernière position, après celle du deuxième :

ex. : « le beau chat du petit garçon »

قَطُّ الوَلَدِ الصَّغِيرِ الجمَلُ

Remarquons que dans la langue moderne, pour éviter l'ambiguïté, on préférera utiliser la particule *li-* au lieu de l'*idāfa*, ce qui a pour avantage de clarifier et d'alléger la construction :

ex. : « dans la pièce ouverte des enfants qui jouent »

في العُرْفَةِ المَفْتُوحَةِ لِلأَوْلَادِ اللّاعِبِ

Attribut dans une phrase nominale :

L'accord de l'adjectif attribut en genre et en nombre se fait exactement comme pour l'adjectif épithète. Mais l'attribut reste toujours au nominatif (مرفوع) *s'il est en phrase nominale* ou à l'accusatif (منصوب) *s'il est en phrase verbale*. Ainsi, en phrase nominale :

α) Si le nom est un être humain, l'accord de l'adjectif attribut se fait en genre et en nombre (mais pas en cas ni en détermination).

En phrase nominale, l'attribut est le plus souvent au cas sujet indéterminé, sauf lorsque le sens exige la détermination :

« C'est vraiment lui le savant (C. XII, 34) »

إِنَّهُ هُوَ... الْعَلَمُ.

Rem.: La valeur des particules dites du « cas direct » (*manṣūb*) est affective et emphatique : elles soulignent le ton solennel ou elles accompagnent le geste. Certaines de ces particules peuvent se placer en tête de la phrase nominale, ce qui a pour effet de transformer le *mubtada'*, qui devient un *manṣūb* au lieu d'un *marfū'* (même s'il ne la suit pas immédiatement). Parmi ces particules, il y a notamment إِنَّ « certes » et وَلَآكِنَّ « mais » : le *ḥabar* de la phrase nominale dont le *mubtada'* est au cas direct reste quand même au cas sujet. Lorsque le *mubtada'* est un pronom personnel indépendant (ضم منفصل) et qu'il commence la phrase, il est souvent remplacé, pour des raisons stylistiques, par un pronom affixe (ضم متّصل) précédé d'une particule du cas direct.

β) Si le nom est un inanimé singulier, l'accord de l'adjectif attribut se fait en genre et nombre mais pas en cas ni en détermination (il sera toujours au cas sujet indéterminé).

γ) Si le nom est un inanimé pluriel, l'adjectif attribut est toujours au cas sujet, indéterminé féminin singulier.

Enfin, la négation de l'adjectif attribut est غَيْرٌ :

Attribut du sujet dans une phrase verbale :

Les attributs dans une phrase verbale sont généralement utilisés avec des verbes dit « d'existence », tels que le verbe كان et des verbes de sens analogue :

Le verbe précède en général le sujet (مبتدأ) et l'attribut (خبر). Si le خبر est un groupe nominal pouvant porter des marques de cas (déclinable), il prend le cas accusatif (نصب). C'est peut-être en raison de ces changements syntaxiques que les grammairiens arabes qualifient ces verbes de « verbes abrogeurs » ou « modificateurs » (أفعال ناسخة). En dehors de ce changement de cas, les règles d'accord de l'attribut sont d'application comme dans les phrases nominales simples.

Si c'est toute la proposition qui est niée, on utilisera l'auxiliaire de négation لَسْ، curieuse particule pseudo-verbale, dotée d'une conjugaison d'allure concave, qui amène l'attribut à se comporter comme avec un verbe d'existence. Elle est peut-être une contraction de لَا أَسَ (« pas d'existence », avec la particule de négation suivie d'un *mansūb*). Elle s'utilise pour nier un état présent ou, dans certains cas, passé, dans une phrase nominale. Elle se construit soit avec un cas direct (*mansūb*), soit avec la préposition *bi-* suivie d'un *maḡrūr*: لَسْ بِكَ ou لَسْ كِبْ أ. Malgré son sens présent, ce pseudo-verbe, qui signifie littéralement « ne pas être », a une conjugaison inspirée de celle de l'accompli (ماضي).

	المفرد	المثنى	الجمع
المتلم	لَسْتُ	لَسْنَا	لَسْنَا
المُخاطَب	لَسْتَ	لَسْتُمَا	لَسْتُمْ
المُخاطِبَة	لَسْتِ		لَسْتُنَّ
الغائب	لَسَ	لَسَا	لَسُوا
الغائبة	لَسَتْ	لَسْتَا	لَسْنَ

Attribut du complément direct :

L'attribut du complément direct ne se distingue en rien d'un second complément direct et se place après le premier :

Le professeur a rendu la présence obligatoire..... جَعَلَ الْأُسْتَاذُ الْحُضُورَ وَاجِبًا.